La réglementation douanière pour les produits soumis à accises

OBJECTIFS

Connaître les produits soumis à accises et la structure des droits d'accises
Savoir définir les obligations d'un entrepositaire agréé
Maitriser GAMMA/EMCS

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables douane
Déclarants en douane
Personnel des services import et export
Personnel des services logistiques
Responsable D.A.F / comptabilité / juridique

PRÉ-REQUIS

Connaissance des bases de la réglementation douanière

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

I – Ce qu'il faut connaître

- Les produits concernés
- Alcool et boissons alcoolisées
- La structure des droits d'accises

II– L'entrepositaire agréé et des obligations

- Qu'est-ce qu'un entrepositaire agréé ?
- Lire et contrôler les numéros d'accises
- La Tenue de la Comptabilité Matière et les registres
- L'E. DAI

III – les obligations et les dispositions comptables

- La DRM – E. DRM
- La liquidation de l'impôt
- SOPRANO
- Les crédits liés à la charge d'entrepositaire
- Dispositions comptables et obligations déclaratives

IV - GAMM@ 2

- Définition
- Les mouvements nationaux en droits suspendus
- Les mouvements en droits acquittés
- Le circuit de la DAE Comment utiliser GAMM@ 2

V – La réglementation

- Les délais de transport
- L'enlèvement à la propriété
- L'enlèvement vers un Tiers Intracommunautaire ou à l'export
- L'enlèvement à l'import dans GAMM@
- GAMM@ et les procédures douanières
- Les produits exclus de GAMM@

DATE, LIEU ET COÛT

Le 1er avril 2026
Distanciel
690 € HT

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Animation par des experts assurant au quotidien des missions techniques auprès des entreprises, formés et qualifiés avec un suivi d'actualisation rigoureuse Vidéo projecteur Support de cours Cas pratiques Test de connaissances de fin de formation

BULLETIN D'INSCRIPTION

2026

FORMATIONS

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Formations	Ref	Durée	Date de la session	Distanciel - Présentiel	Tarif	Nombre de stagiaires
La réglementation douanière pour les produits soumis à accises*	PSA	1 jour	1er avril 2026	Distanciel	690 €	

Coût de la formation : Le tarif de la session est un tarif hors taxes par stagiaire

Entreprise

Raison sociale : Resp. Formation :

E.mail : Tél : Fax :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Inscription STAGIAIRE(S)

STAGIAIRE (S) NOM	STAGIAIRE (S) Prénom	Référence formations	Fonction dans l'entreprise	Niveau de connaissance sur le thème de la formation*

*Débutant (faible connaissance du sujet), confirmé (connaissances académiques), expert (a déjà suivi des formations sur le thème)

Pour les conditions d'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap nous contacter

Facturation Entreprise ou organisme gestionnaire

Raison sociale : CP – Ville

Adresse :.....

e.mail :Tél :

Important pour facturation auprès de l'OPCO, l'accord de prise en charge est à transmettre avant le début de la formation

Un forfait administratif sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation (voir les conditions générales de vente jointes en annexe)

☐ ***Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-joint en annexe***

Date :

Signataire :

Titre du signataire :

Cachet et Signature

Bulletin d'inscription et conditions générales de vente à retourner à GMJ PHOENIX avec la mention « Bon pour acceptation »

2026

CONDITIONS GENERALES DE VENTE FORMATION

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Inscription : Toute inscription doit se faire par écrit (le bulletin d'inscription, bon de commande, validation de la proposition commerciale) et doit être adressée au plus tard trois semaines avant le début de la formation. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.
L'inscription ne sera définitive qu'après paiement de 30% du prix de la formation auprès de GMJ PHOENIX. GMJ PHOENIX se réserve le droit de disposer librement des places tant que les frais d'inscription n'ont pas été entièrement réglés.
Une formation avec plusieurs entités juridiques à facturer nécessite un bulletin d'inscription pour chaque entité juridique. Tout changement de l'entité de facturation après la signature du bulletin d'inscription entrainera des frais facturés au client de 5% du montant de la formation avec un minimum de 200 euros HT.
Nota : L'accès à certains stages fait l'objet de critère particulier (pré-requis)

Date de la formation : Les dates de chaque formation sont indiquées soit sur le planning formation diffusé par GMJ PHOENIX, soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et GMJ Phoenix.
Une confirmation de votre inscription sera adressée rappelant les dates et le lieu de la formation.
Selon la législation en vigueur, une Convention de formation est établie et dûment signée par les deux parties.

Frais de formation : Les frais de formation sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ou sur l'offre spécifique de formation. Le tarif de formation comprend les frais pédagogiques ainsi que la documentation mise à la disposition des stagiaires (hors ouvrage réglementaire).
S'il y a lieu, les frais de restauration, de transport et d'hébergement seront facturés en sus des frais pédagogiques.
La facturation comprend la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

Paiement : Toute formation est payable par chèque ou virement bancaire, à réception de la facture émise par GMJ PHOENIX En cas de subrogation auprès d'une OPCO, l'entreprise s'engage à transmettre l'accord de prise en charge au moins 7 jours avant le début de la formation. Le bénéficiaire devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En l'absence de prise en charge dans les temps, nous facturerons directement l'entreprise.

Report ou annulation : GMJ PHOENIX se réserve le droit de reporter ou d'annuler toute formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (notamment si l'effectif n'est pas suffisant) sans que la responsabilité de GMJ PHOENIX ne puisse être engagée. Dans ce cas, GMJ PHOENIX avisera l'entreprise et (ou) les stagiaires dans les plus brefs délais des changements intervenus.
En cas de report, GMJ PHOENIX proposera une nouvelle date de formation à l'entreprise et aux stagiaires qui pourront soit accepter, soit refuser le report de la formation.
En cas de refus de report ou d'annulation les sommes versées seront restituées.
En aucun cas GMJ PHOENIX ne sera tenu de verser une quelconque indemnité.
Toute annulation devra être notifiée par écrit / lettre recommandée au plus tard 10 jours avant le début du stage. A défaut de notification dans les délais impartis, 50% du prix seront dus à GMJ PHOENIX à titre de dédit.
L'intégralité des frais d'inscription sera dû à GMJ PHOENIX si le stagiaire abandonne en cours de formation. Toute formation commencée est due en intégralité.
GMJ PHOENIX se réserve le droit de facturer tout ou partie des frais engagés en cas d'annulation d'une formation intra entreprise.
Pour les formations hors métropole : Compte-tenu de la difficulté d'organisation de la formation, des intervenants et de l'importance des frais engagés, toute inscription est définitive. Toute annulation entraînera la facturation des frais engagés.

Validation de la formation : La preuve de la participation des stagiaires résulte de l'émargement de la feuille de présence. A l'issue de la formation, le participant remplit une fiche d'évaluation et une attestation de formation leur sera remise.

Litige : Tout litige qui ne serait être réglé à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Meaux.

Date - Cachet et signature
Apposer la mention « Bon pour acceptation »